



# LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON PASSIVE

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
n° : PC 019 273 16 B0004  
date : le 06 juin 2017  
Dossier consultable à la mairie de TURENNE

Nature des travaux :  
Construction d'une maison individuelle  
Bénéficiaires : Mr & Mme CERTES  
Surface de plancher : 125m<sup>2</sup>  
Hauteur de la construction : 7.9m  
Superficie du terrain : 1.018m<sup>2</sup>

Droit de recours :  
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).  
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

**ARCHITECTURE  
SURMESURE**  
Monique FROSCH Architecte DESTD  
La Géraudie t. 05 55 29 97 51  
19150 ESPAGNAC p. 06 06 49 76 14  
www.Architecture-SurMesure.com

**DUBOIS**  
ET ASSOCIÉS  
MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER - FAUX PLAFONDS  
19361 MALEMORT - Tél. 05.55.92.90.90 - Fax. 05.55.92.06.52  
www.dubois19.fr E.mail : dubois-associés@dubois19.fr

**fiabitat scop**  
construction et ingénierie écologique  
Antenne Corrèze / Limousin  
Sabine CHOUFFOUR  
Route de Chatras  
19410 ESTIVAUX  
sabine@fiabitat.com  
09 77 19 86 97  
www.fiabitat.com

CONSEILLER  
MAISON PASSIVE  
CERTIFIÉ